



Point 6

Rapport de la commission d'examen de gestion au Synode d'hiver 2013; information

Conformément à ses directives internes, la commission d'examen de gestion (CEG) a rendu visite aux services suivants :

- 1. Service Coordination, consultations, assistance spirituelle** (Secteur Diaconie)
Délégation: Ruth Schöni-Sigrist, Simon Fuhrer
- 2. Service Œcuménisme, mission, coopération au développement** (Secteur ŒETN-Migration)
Délégation: Stephan Loosli, Hans Ulrich Germann
- 3. Services Paroisses et Questions de société** (Secteur Paroisses et formation)
Délégation: Irène Koopmans, Hans Herren
- 4. Service Formation des catéchètes** (Secteur Catéchèse)
Délégation: Sylvie Robert-Roth, Barbara Fankhauser
- 5. Chancellerie de l'Eglise/chancelier**
Délégation: Hans Herren, Rolf Schneeberger

Déroulement des visites

Toutes les visites ont eu lieu sur rendez-vous, par une délégation de deux personnes. Les délégations ont soumis leurs questions aux responsables de secteur et aux collaboratrices et collaborateurs également présents. A l'exception de la visite du Secteur Paroisses et formation, les visites ont eu lieu simultanément.

Ensuite les délégations ont rencontré les membres respectifs du Conseil synodal, responsables des services visités. Lors de ces entretiens, les résultats et les impressions recueillies lors des visites ont été communiqués et discutés.

Thèmes prioritaires abordés

Lors des visites, les thèmes suivants ont été abordés :

- 1. Combien de changements de postes votre service a-t-il connu durant les 12 derniers mois ? Quelles sont les raisons invoquées lors de démissions ?** Les changements de postes ont eu lieu dans le cadre habituel et ne donnent pas lieu à des préoccupations particulières.
- 2. Comment sont traitées dans votre service les questions intersectorielles comme par exemple la question des genres et celle des générations ? Qui en porte la responsabilité ? Comment fonctionnent les liens avec les autres services ? Qui est responsable de la mise en œuvre ? Existe-t-il un concept traitant de ce genre de questions ?**
Pour les thèmes intersectoriels (régionalisation, générations, genres), nous organisons des « tables rondes ». Ces rencontres ont lieu de deux à quatre fois par année, et chaque secteur y délègue une personne. C'est lors de ces « tables rondes » que les stratégies de base sont élaborées. La présidence d'une « table ronde » est confiée à un des services, selon le sujet traité.

3. Déménagement à l'Altenberg: quels sont les changements dans les flux de travail que vous constatez ? Est-ce que les ressources sont mieux gérées ? Est-ce que la collaboration avec d'autres services a changé ? Le travail s'en trouve-t-il facilité ? Où constatez-vous de nouveaux défis ?

Le déménagement a eu lieu sans problème. Le groupe de pilotage a fourni un très grand effort et reste actif également après le déménagement. Les réservations de salles, les achats de matériel et la cafétéria fonctionnent parfaitement et les infrastructures techniques sont excellentes. La collaboration est facilitée, bien que tous les flux ne soient pas encore parfaitement coordonnés. On se rencontre plus aisément, les rendez-vous internes sont plus faciles à fixer, les petites distances représentent un grand soulagement. Les manières de communiquer et d'informer, différentes et propres à chaque service, doivent encore être harmonisées.

Les formations continues et les différents cours ont lieu désormais dans la maison, ce qui rend l'utilisation du matériel plus aisée.

La bibliothèque, désormais commune et centralisée, se trouve au rez-de-chaussée. Cela est vécu positivement par tous les services.

Un regret demeure : les visites spontanées ont nettement diminué. Les contacts doivent être recréés de manière ciblée.

Dans l'ensemble, le nouveau lieu de travail est accueilli positivement.

4. Dans les sujets traités et les travaux de votre service, à qui appartient-il de poser les priorités ? Quelle est votre priorité actuelle ? Pourquoi ?

La définition des priorités émane de sources variables : elle peut être le fait du Conseil synodal, elle peut résulter de travaux de fond importants qui doivent être poursuivis dans la durée, elle peut aussi émaner de remarques de collaborateurs ou de l'extérieur, par le canton, par des paroisses.

5. Y a-t-il des travaux du Synode qui vous ont plus particulièrement occupés durant l'année écoulée ?

Différents points sont évoqués, parmi lesquels le Fonds de promotion pour des installations sociales, des contributions pour des consultations en énergie, les générations, le projet « Présence » dans les écoles professionnelles et les gymnases, la révision du règlement ecclésiastique (l'application et l'adaptation de certains règlements), le projet 50+ et RefModula.

6. Votre secteur a-t-il suscité des réactions dans le grand public grâce à des thèmes spécifiques durant l'année écoulée? Comment avez-vous perçu ces réactions ? Avez-vous également soulevé des réactions de manière inattendue?

Le travail de formation et de consultation sont des aspects essentiels de notre travail, et c'est donc là que les effets sont les plus mesurables.

Les paroisses dont certains membres ont participé à des cours sont par la suite plus demandeuses de consultations et de solutions sur mesure. Grâce aux consultations et aux projets, les paroisses sont capables d'introduire plus facilement et plus rapidement les changements nécessaires.

Nous n'avons pas constaté d'effets imprévus ou négatifs.

Certains thèmes centraux de l'Eglise jouissent actuellement d'un intérêt grandissant. Les sujets particuliers, tels que RefModula ou l'exposition « Nakba » au forum du Kornhaus, ont suscité un intérêt particulier.

7. Qui répond aux demandes émanant de collaboratrices et collaborateurs paroissiaux ou de membres de conseils de paroisse concernant des conflits ? Dans votre secteur/votre service existe-t-il des lignes directrices/une coordination, voire une personne officiellement responsable/compétente pour donner des renseignements ou répondre à de telles demandes ?

Les représentants des paroisses peuvent passer par des canaux fort différents pour atteindre un service. Souvent il s'agit de questions spécifiques, derrière lesquelles se cachent éventuellement des conflits. Les problèmes qui découleraient de ce genre de procédures ont été identifiés.

L'Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance (RLE 45.030) est entrée en vigueur le 1er février 2013. Par conséquent, la manière de faire et d'opérer est en train de prendre forme et d'être clairement définie. Actuellement, un journal électronique sert à inventorier les messages qui signalent des conflits, puis il rend compte du déroulement des suites données. Ce journal est accessible à tous les secteurs, il sert de lien avec le chancelier et le service juridique. Ce sont ces derniers qui désignent, dans une situation de conflit avérée, le secteur chargé d'intervenir. Les contacts futurs passeront donc obligatoirement par celui-ci.

Thèmes spécifiques au service

En plus, certains points particuliers ou thèmes spécifiques ont été abordés dans les services visités :

Service Formation des catéchètes

- 1. Est-ce que les cours de formation RefModula et Oekmodula (formation entre autres pour les catéchètes soleurois) sont compatibles, des passerelles de l'un à l'autre sont-elles prévues ?**

Dans les deux formations, il y a des modules théologiques ou de pédagogie religieuse qui sont équivalents, mais aussi d'autres modules conçus plus particulièrement pour l'un des cursus. Les modules équivalents sont reconnus mutuellement, les modules différents (p.ex. l'instruction religieuse en ce qui concerne RefModula, ou l'œcuménisme en ce qui concerne Oekmodula) doivent, selon les cas, être rattrapés pour que soit validée la permission d'enseigner chez le voisin.

- 2. Est-ce que les catéchètes soleuroises et soleurois entrent en matière sur une reconnaissance de ministère ?**

Certaines personnes entrent en matière pour une reconnaissance de ministère. Mais dans le canton de Soleure, la reconnaissance de ministère n'a pas la même valeur, car la notion de ministère elle-même diffère. (On ne parle pas de « ministère » dans le canton de Soleure.)

Service Coordination/consultations/assistance spirituelle

- 1. Dans le rapport d'activité 2011, à la page 33, dans le tiers inférieur, il est dit ceci : « (En 2011), l'explicitation des relations et de la répartition des tâches s'est fait sentir presque partout où des aumôniers et des aumôniers spécialisés travaillent avec des pasteur(e)s titulaires (ou sont censés travailler avec eux), et même entre aumôniers. Le Conseil synodal a formulé un mandat de clarification à ce sujet dans le cadre du programme de législature 2012 – 2015. » Etes-vous en mesure de nous présenter brièvement de quelle manière il a été, jusqu'à présent, donné suite à cette demande et quels résultats ont été atteints entre temps?**

Les pasteures et pasteurs engagés dans les ministères spécialisés sont confrontés actuellement à des règles très strictes, qui concernent en particulier le secret professionnel et le respect de la sphère privée. Nous cherchons à en savoir plus par des lettres circulaires et d'autres mesures.

- 2. Rapport d'activité 2012, p. 29 dès la ligne 7 : il est question de « nouveaux champs d'activités » et « de nouvelles pistes ». Concrètement, de quoi est-il question ?**

Les reconnaissances de ministère ont généré du travail. Nous avons introduit nouvellement des entretiens d'approfondissement avec des aumôniers de prison (entretiens liés au travail spécifique d'aumônerie).

3. **Rapport d'activité 2012, p. 30 dès la ligne 10 : « Le projet de collaboration entre acteurs de l'aumônerie a pris fin en 2012. En 2013, il s'agira de mettre en œuvre progressivement les décisions y relatives du Conseil synodal en collaboration avec les Secteurs Théologie, Catéchèse, ainsi que Paroisses et formation. » Concrètement de quoi s'agit-il ? Où est votre préoccupation ?**

Il s'agit de promouvoir la collaboration des trois corps de métier que sont les pasteurs et pasteuses, les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et les catéchètes.

Services Paroisses et questions de société

1. **Au sujet de l'organisation interne du Secteur : selon quels critères vos collaboratrices et collaborateurs sont-ils attribués aux deux services ? Sont-ils engagés de manière fixe dans un des services ou la question de l'attribution reste-t-elle ouverte ?**

Les collaboratrices et les collaborateurs sont engagés de manière générale et ne travaillent pas pour un service spécifique, mais selon le principe des projets. Chaque collaboratrice, chaque collaborateur sait clairement de quel projet elle ou il est responsable.

2. **Dans les années 2010 et 2011 un cours de théologie a été mis sur pied sous la direction de votre secteur. Depuis lors cela n'a plus eu lieu. Malgré les indications trouvées sur internet, il n'y a pas d'autres cours en préparation. A la place nous trouvons une offre alternative intitulée « Croire aujourd'hui ». Est-ce que les cours de théologie n'auront pas de suite ?**

Il y a deux cours qui se déroulent actuellement. Celui de Bienne en est à sa troisième année. A Berne, jusqu'à présent, deux cours ont eu lieu sur trois ans chacun. Nous avons également prévu et annoncé un cours dans l'Oberland.

Un autre cours à Berne est planifié, mais il a dû être renvoyé de six mois, une responsable de cours ayant été obligée de renoncer à brève échéance.

Les cours prévus dans l'Oberland et dans la Haute-Argovie n'ont pas pu démarrer faute de participation suffisante. Apparemment, l'engagement sur trois ans semblait trop important. C'est pourquoi nous offrons une alternative.

3. **Depuis le 1^{er} février 2013 « l'Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance » (RLE 45.030) est entrée en vigueur. Est-ce que votre secteur a collaboré au devenir de cette ordonnance ? En est-il l'auteur principal ?**

La directive est issue d'un petit groupe de pilotage.

4. **Comment y a-t-on introduit les décisions du Synode ? Existe-t-il un dossier accompagnant l'élaboration de l'ordonnance ?**

La base principale en est l'article 175 du Règlement ecclésiastique.

5. **Y a-t-il eu depuis lors une occasion d'appliquer l'ordonnance ? A-t-elle été utile à la procédure ?**

Le secteur théologie s'occupe justement d'un cas de non-réélection d'un pasteur.

Un réseau de conseillères et de conseillers externes est actuellement constitué .

Dans ce contexte enfin, deux projets sont en gestation. Il s'agit d'un manuel électronique pour la prévention des conflits ainsi que d'un manuel simple de résolution de conflits destiné aux paroisses.

Chacellerie de l'Eglise/chancelier

1. **En cas de propositions ou de projets d'une certaine envergure le Conseil synodal organise une consultation. A ce sujet, existe-t-il un règlement, des directives ou autre document écrit ? Qui choisit les personnes à qui la consultation est adressée ? Qui dépouille les réponses ? Qui décide des arguments retenus ou rejetés ? Est-ce que le projet définitif est adressé aux personnes consultées avant publication ?**

- a) Il n'y a pas de règles écrites concernant les consultations.
 - b) Le groupe de projet responsable choisit de cas en cas les personnes à qui il adressera ses questions.
 - c) Celles et ceux qui prennent connaissance des réponses reçues lors d'une consultation sont le groupe de projet responsable, le Conseil synodal, et les responsables de secteurs.
 - d) C'est le groupe de projet qui décide quels arguments et quelles propositions il retiendra ou rejettera. La dernière décision appartient au Conseil synodal.
 - e) Les personnes consultées ne sont pas informées de l'acceptation ou du rejet de leurs réponses. Elles n'ont pas droit à une synopse des résultats.
 - f) Les personnes consultées ne reçoivent la rédaction finale d'un projet qu'au moment où il est publié à l'intention du Synode.
- 2. Quelle est la procédure lorsqu'il s'agit de repourvoir un poste de cadre ? Y a-t-il des directives à ce sujet ? Des candidats potentiels sont-ils abordés directement et encouragés à postuler ? Qui était responsable des dernières repourvues de poste ? Le Conseil synodal ou la chancellerie d'Eglise ?**
- a) Il n'existe pas de directives concernant la manière de procéder lors de la repourvue de postes de cadre.
 - b) La mise au concours est réglée par la convention collective de travail (CCT) entre le SSP et les Eglises Refbejuso (RLE 48.020 « Les Eglises réformées Berne – Jura – Soleure font paraître chaque poste à repourvoir sur leur site internet pendant au moins 15 jours. ») Il n'est pas possible de contrôler si des candidats potentiellement intéressés sont abordés d'une manière ou d'une autre, notamment lors de candidatures internes. C'est le chancelier qui décide où sont publiées des mises au concours en plus du site internet.

Constats de la CEG

- La CEG se pose la question de savoir si une réglementation au sujet des consultations ne serait pas utile.
- La CEG salue le travail qui se fait de manière interne et externe en vue de favoriser une culture d'information mutuelle et de communication.

Les visites de la CEG ont eu lieu dans une ambiance agréable d'ouverture et de collaboration. Les membres de la CEG ont pu constater, lors de leurs contacts, un climat de travail agréable et saluent les dialogues coopératifs qu'ils ont pu mener. Les collaborateurs/trices visité-e-s ont répondu aux questions de manière compétente et ont apprécié l'intérêt de la CEG porté à leur travail.

Berne, le 21.08.2013

Pour la commission d'examen de gestion :

Barbara Fankhauser Hans Ulrich Germann